



Syndicat Cgt des personnels des transports urbains toulousains

9, rue Michel Labrousse 31081 Toulouse Cedex
Tel 05 62 11 29 78 Fax 05 62 11 29 96 E. mail cgt.semvat@free.fr
Site : WWW.cgt-tu-toulouse.fr

Toulouse le 17 septembre 2007

Monsieur Fontaine Jérôme
Directeur de Tisséo Réseau Urbain
9, rue Michel Labrousse
31081 Toulouse Cedex

Veillez trouver ci-joint les questions des élus CGT qui seront débattues lors de la réunion des Délégués du Personnel du Jeudi 27 septembre 2007 :

1. La Cgt demande le retrait des critères illégaux pour maladie ou fait de grève de tous les DRC
2. La Cgt réitère et insiste sur la demande d'équiper les permanences syndicales de l'ADSL et comment pouvez vous expliquer votre refus systématique ?
3. La Cgt demande qu'un accord soit mis en place pour le maintien de la subrogation de la sécurité sociale pour un mi-temps thérapeutique
4. La Cgt demande l'intégration des TAD dans la Régie Tisséo Réseau Urbain et que cesse toute sous - traitance dans le transport urbain des voyageurs
5. La Cgt demande que les voltigeurs aient le même roulement de repos que les titulaires avec deux jours de repos programmés.
6. La Cgt vous demande de veiller à ce que la charte contre le racisme soit appliquée et respectée dans notre entreprise.
7. La Cgt vous demande l'ouverture de négociations sur les salaires avant la fin de l'année 2007 ?
8. La Cgt demande que le président directeur général de Tisséo Réseau Urbain, également directeur général des services du SMTC en reconnaissance du travail accompli par rapport à l'ouverture de la ligne B gratifie les salariés de Tisséo réseau urbain d'une prime identique à celle distribué aux salariés du SMTC.
9. La CGT demande si les formations en alternance entrent dans l'accord de gestion prévisionnelle des emplois.
10. La CGT demande la libre circulation des élus du personnel dans le bâtiment Mesplé.
11. La CGT demande que suite à l'accord d'avril 2003 tous les restaurants de l'entreprise restent ouverts jusqu'à 14H30 pour permettre aux salariés de pouvoir se restaurer à la fin de leur service.

12. Comment justifiez vous avoir recours à une entreprise extérieure pour assurer la présence station.
13. Les salariés de l'entreprise extérieure assurant la présence station ont des conditions de travail inhumain. Tisséo Réseau Urbain ayant une responsabilité en tant que donneur d'ordre, la CGT vous demande d'intervenir immédiatement.
14. La CGT demande que les permanences syndicales soient accessibles de tous les téléphones de l'entreprise.
15. Comment expliquez vous que le roulement de la ligne 62 ne roule pas.
16. La CGT vous demande d'informer
17. Ligne 62 à l'entrée port sud du site propre, la CGT vous demande de renforcer la signalisation, afin d'éviter l'introduction de véhicule sur le site propre.
18. A quelle date se tiendra la commission mutuelle pour que nous ayons une réponse à la question 6865-08-2007 ?
19. Par rapport au code de la route, un conducteur au volant d'un autobus en haut le pied est-il dans l'obligation d'emprunter le couloir de bus ?
20. Des changements incessants de TM génèrent des perturbations et dégrade la qualité de service chère au directeur d'exploitation. Que comptez vous faire pour que d'avenir cessent tous ces problèmes de dysfonctionnements ?
21. Que comptez vous faire auprès de l'Autorité organisatrice pour que le service public soit assuré avenue des Etats-Unis les dimanches et jours fériés ?
22. Comment expliquez vous que le responsable maintenance ainsi que le responsable d'atelier aient refusé qu'un salarié récupère des pièces détachées disponibles chez un fournisseur afin de rendre à l'exploitation 2 bus supplémentaires pour la sortie du lundi matin ?
23. Est -il autorisé aux conducteurs de bus de TRU de monter sur les trottoirs ?

Le représentant de l'organisation CGT pour cette réunion sera Monsieur DAYDE Guy

Les Délégués du Personnel CGT.